

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
13/11/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F01115P0166

### 1. Intitulé du projet

Voie de desserte publique d'un îlot de logements (lot F) - ZAC du Bois d'Aton à Courdimanche

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 6° d) Infrastructure routière / route d'une longueur inférieure à 3 km	Venelle publique en impasse de desserte d'un îlot de logements : - 10 m de large dont 3,5 m circulables - 81 m le longueur

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'une venelle publique paysagère de 81 ml sur la ZAC du Bois d'Aton à Courdimanche.  
A noter que cette ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact préalable à la validation de son dossier de création.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une venelle qui permettra la desserte d'un îlot comprenant 21 logements locatifs sociaux et 12 logements en accession à la propriété.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La venelle permettra d'accéder depuis la voirie principale de la ZAC à l'îlot F.

La venelle est configurée comme une voie résidentielle afin d'apporter un cadre de vie qualitatif aux futur habitants :

- voie circulaire de 3,5 m de large (2,5m en béton + sur largeur d'1m en dalle gazon-béton)
- plantations sur le reste de l'emprise

La venelle sera réalisée en deux phases :

- phase 1 (avant constructeur) : constitution de la voirie et mise en œuvre des réseaux structurants
- phase 2 (avant livraison des logements) : finalisation des viabilisations et mise en œuvre des revêtements et plantations

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 3 mois pour la phase 1 et 3 mois pour la phase 2.

A noter que ce projet nécessitera très peu de terrassements. En effet, la ZAC du Bois d'Aton ayant fait l'objet d'un diagnostic archéologique, la remise en place de la terre végétale a été faite de telle sorte à ne pas venir recouvrir les zones qui accueilleront les futures voies de la ZAC.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les plantations nécessiteront peu d'entretien.

Celui-ci sera assuré par la commune qui en a la compétence.

Les écoulements de voirie seront récupérés dans un réseau d'eau pluviale qui aboutira, via des noues phytoremédiantes, à un bassin de régulation avant rejet au réseau principal (aucune infiltration possible sur la ZAC).

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'examen au cas par cas en application de la réglementation des études d'impact.

Cette venelle est prévue dans le dossier de création de la ZAC du Bois d'Aton qui a fait l'objet d'une Etude d'Impact pour laquelle un avis tacite a été rendu en février 2012.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire valant division.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la venelle :	81 m
Largeur de la venelle :	10 m
Largeur voie circulaire :	3,5 m (2,5 m en béton + 1 m en dalle gazon-béton)

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

ZAC du Bois d'Aton  
Boulevard des Chasseurs /  
Boulevard de la Crête  
95800 COURDIMANCHE

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 1 ° 59 ' 58.19 " E Lat. 49 ° 02 ' 28.40 " N

Point d'arrivée :

Long. 1 ° 59 ' 54.78 " E Lat. 49 ° 02 ' 27.06 " N

Communes traversées :

Commune de Courdimanche

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet de la ZAC du Bois d'Aton qui prévoit la réalisation d'un quartier d'habitat de 250 logements environ.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Friche agricole

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Courdimanche approuvé en 2004, révisé en 2006, modifié en 2010, 2013 et 2015.  
La venelle se situe en secteur Ufe.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Communauté d'agglomération a achevé la première étape en arrêtant les cartes de bruit de Cergy-Pontoise et entreprend actuellement la définition du PPBE pour le territoire.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Courdimanche est concernée par le PPRMT "Massif de l'Hautil" approuvé le 26/12/1995. Le projet n'est toutefois pas concerné (hors périmètre).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Courdimanche se situe dans la ZRE "Albien" (03001)
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ZAC est en partie concernée par une servitude de protection des monuments historiques (Eglise Saint-Martin). Cependant, la venelle, objet de la présente demande d'examen, est hors périmètre.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase de chantier sera susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité existante. A noter que le projet d'aménagement de la ZAC du Bois d'Aton prévoit la réalisation d'aménagements naturels (boisement écologique, noues, prairies, etc.), permettant de favoriser la biodiversité (faune et flore).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de la ZAC du Bois d'Aton s'implante sur des friches agricoles.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone d'aléa moyen de retrait et gonflement des argiles. Le projet se situe également sur une zone à risque liée au gypse. Le projet de la ZAC du Bois d'Aton, ayant fait l'objet d'une étude d'impact, a été conçu en intégrant ces contraintes. Ainsi, aucune infiltration des eaux pluviales n'est autorisée afin de réduire au maximum ces risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>La venelle sera éclairée la nuit selon les prescriptions du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>L'intégralité des eaux pluviales de la venelle sera récupérée dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC qui transitera par des noues phytoremédiantes avant d'aboutir dans un bassin de régulation avant rejet au réseau principal dans le respect du règlement d'assainissement de Cergy-Pontoise.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les terrains sur lequel le projet se développera sont des friches agricoles.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet aura des impacts cumulés avec l'ensemble du projet de la ZAC du Bois d'Aton.  
L'étude d'impact de la ZAC a cependant porté sur l'ensemble du projet.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

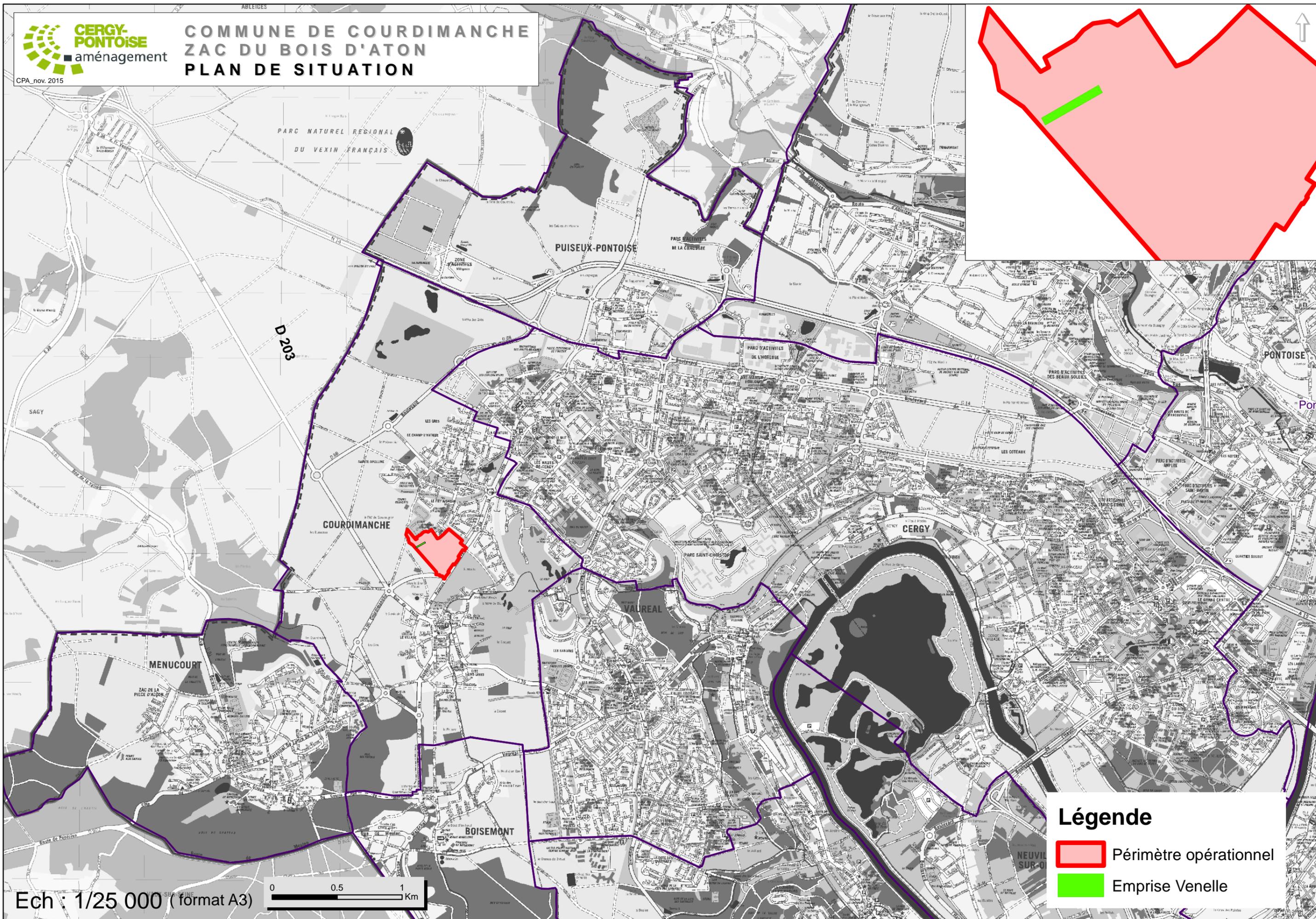
**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de venelle s'inscrit complètement dans le projet global de la ZAC du Bois d'Aton.  
L'aménagement de cette venelle ne déroge pas au dossier de création de ZAC qui avait fait l'objet de l'étude d'impact en 2012.



# COMMUNE DE COURDIMANCHE ZAC DU BOIS D'ATON PLAN DE SITUATION



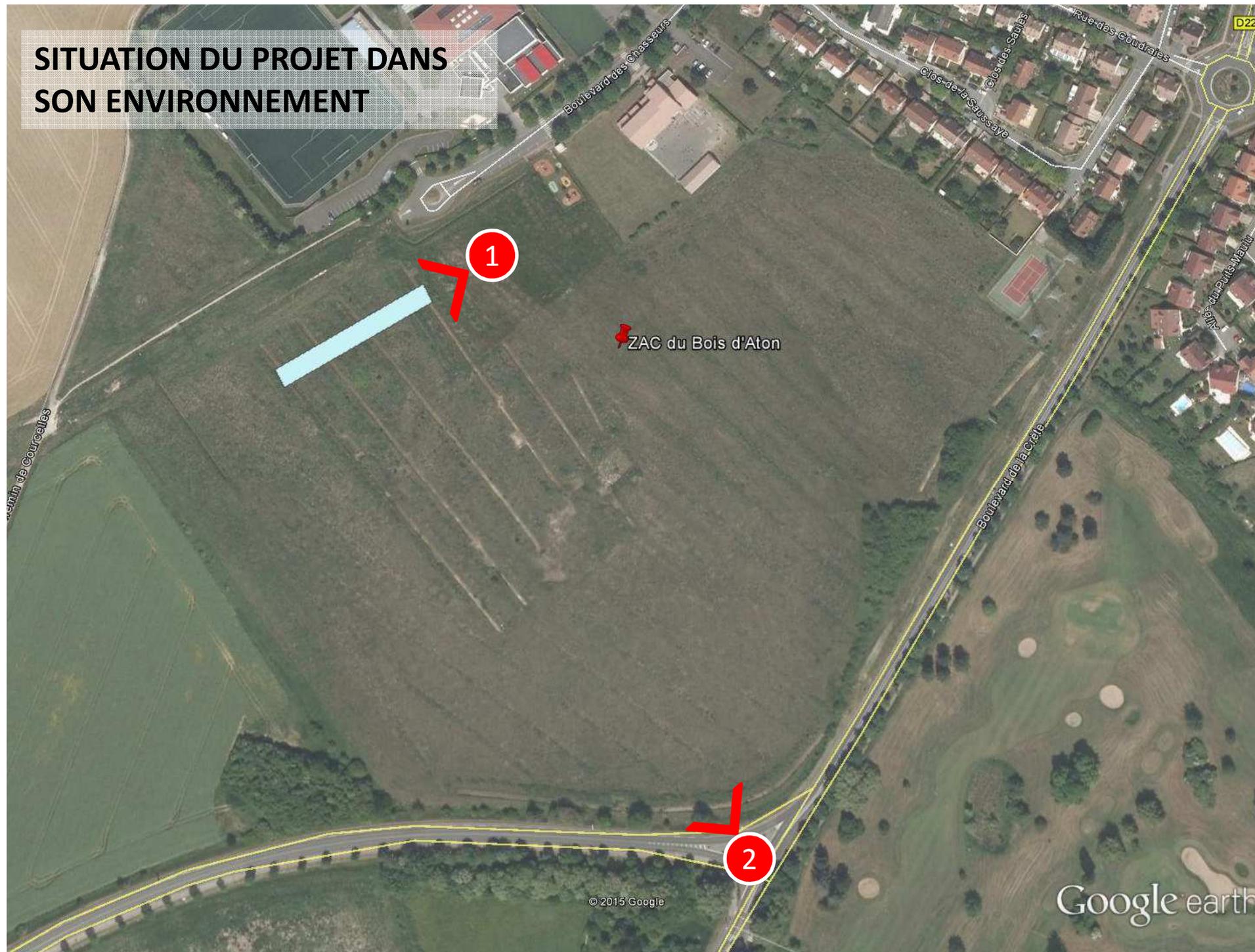
**Légende**

-  Périmètre opérationnel
-  Emprise Venelle

Ech : 1/25 000 ( format A3)



# SITUATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT



# Emprise venelle

1

*Situation proche*

09/11/2015



# Emprise venelle

2

*Situation lointaine*

09/11/2015





HL 292

HL 295  
TAT / FRANCE DOMAINE

309  
VNCP

er S 08 0124